

## Barème d'honoraires<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### HONORAIRES DE GESTION :

#### À la charge du propriétaire :

##### Honoraires de gestion :

- Formule Liberté..... 5 à 6 % des encaissements<sup>2</sup>
- Formule Tranquillité..... 6 à 8 % des encaissements<sup>3</sup>
- Formule Sérénité<sup>4</sup>..... 20 % des encaissements
- Forfait..... 5,60 € /lot/mois<sup>5</sup>
- Gestion des parties communes des immeubles..... 95 €/an/lots principaux

##### Gestion locative comptable :

- Travaux préparatoires à la déclaration des revenus fonciers ..... 75 €/adresse<sup>6</sup>
- Rupture anticipée du mandat de gestion..... 105 €

##### Juridique et contentieux<sup>7</sup> :

- Rédaction de bail entre propriétaire et Habitat et Humanisme Rhône ..... 95 €
- Délivrance d'un congé ..... 100 €<sup>6</sup>
- Gestion d'un contentieux locataire<sup>8</sup> ..... 125 €<sup>6</sup>

##### Divers :

- Procédure d'augmentation du loyer en fin de convention ..... 500 €<sup>6</sup>
- Gestion administrative de la représentation en AG de copropriété..... 50 €<sup>6</sup>
- Coordination des travaux de rotation..... 5 % du marché<sup>9</sup>
- Service relogement<sup>10</sup> ..... 3.000 €<sup>9</sup>
- Honoraires à la vacation pour prestations non listées..... 40 €/heure<sup>6</sup>

#### À la charge du locataire :

##### Juridique et contentieux :

- Commandement de payer signifié par huissier ..... selon barème
- Rédaction bail ou avenant de locaux principaux hors habitation ..... 10 % du loyer annuel

#### À partager par moitié entre propriétaire et locataire :

##### Recherche de locataire (organisation des visites, constitution du dossier) :

- Secteur conventionné..... gratuit
- Secteur libre..... 8 % du loyer annuel<sup>11</sup>

<sup>1</sup> L'ensemble des tarifs sont exprimés TTC.

<sup>2</sup> 6 % pour un lot principal, 5,5 % à partir de deux lots principaux et 5 % à partir de dix lots principaux.

<sup>3</sup> 8 % pour un lot principal, 7 % à partir de deux lots principaux et 6 % à partir de dix lots principaux.

<sup>4</sup> Sous réserve d'éligibilité.

<sup>5</sup> Ramenés à 2,50 €/lot/mois pour les lots accessoires.

<sup>6</sup> Inclus dans les formules Tranquillité et Sérénité.

<sup>7</sup> Hors honoraires des auxiliaires de justice.

<sup>8</sup> Ce service s'entend à compter de la délivrance d'un commandement de payer.

<sup>9</sup> Inclus dans la formule Sérénité.

<sup>10</sup> Service uniquement valable en fin de convention et hors congé donné par le bailleur. Ces honoraires se répartissent de la façon suivante : 2.500 € acquis à Régie Nouvelle et 500 € de prime de déménagement au profit du locataire. Ces 500 € ne sont pas dus par le propriétaire en cas de relogement infructueux.

<sup>11</sup> Dans la limite du plafond ALUR en vigueur :

- 12 €/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement en zone très tendue ;

**Établissement des contrats :**

- Rédaction d'un bail d'habitation ..... 150 €<sup>12</sup>
- Rédaction d'un avenant à un bail d'habitation..... 100 €
- Établissement de l'état des lieux d'entrée ..... 40 €<sup>13</sup>
- Rédaction d'un bail garage ou parking..... 100 €

**HONORAIRES DE TRANSACTION :**

**À la charge de l'acquéreur :**

**Mandat de recherche d'un bien :**

- De 0 à 50.000 € ..... 8 % TTC
- De 50.001 € à 100.000 € ..... 6 % TTC
- De 100.001 € à 150.000 € ..... 5 % TTC
- De 150.001 € à 200.000 et plus ..... 4 % TTC

- 
- 10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement en zone tendue ;
  - 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement pour le reste du territoire.

<sup>12</sup> Dans la limite du plafond ALUR visé ci-dessus et cumulatif avec la prestation « *recherche de locataire* ».

<sup>13</sup> Dans la limite du plafond ALUR en vigueur, soit 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement.